

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R20-2023-079

PUBLIÉ LE 6 OCTOBRE 2023

Sommaire

Rectorat de l'académie de Corse et IA-DASEN 2A / Juridique, DRH, DIVMOS

R20-2023-07-13-00015 - Arrêté du 13 (2 pages)

Page 3

Rectorat de l'académie de Corse et IA-DASEN
2A

R20-2023-07-13-00015

Arrêté du 13



**ACADÉMIE
DE CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté modificatif du 13 juillet 2023 portant nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard du corps des adjoints techniques de recherche et de formation de l'éducation nationale

**Le Recteur de la région académique de Corse,
Recteur de l'académie de Corse
Chancelier des Universités**

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;
- Vu le décret n°2022-670 du 26 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains fonctionnaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 18 juin 1986 modifié portant création des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des ingénieurs et des personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale ;
- Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;
- Vu l'arrêté du 25 novembre 2022 portant nomination des membres du bureau de vote électronique centralisateur (public) et des bureaux de vote électronique correspondants ;
- Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire académique précitée en date du 8 décembre 2022 ;
- Vu le départ de Mme Fichtner Karine, Cheffe de la DPAE ;

ARRETE:

Article 1: Sont nommés membres de la commission administrative paritaire académique des adjoints techniques de recherche et formation de l'éducation nationale, les représentants de l'administration et les représentants des personnels désignés ci-après :

A. REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Membres titulaires :

- 1- M. AGRESTI Jean-Philippe, Recteur de l'académie de Corse, Ajaccio
- 2- M. AILLAUD Vincent, Adjoint à la Secrétaire générale d'académie, en charge des ressources humaines, de l'accompagnement des carrières et des moyens, rectorat, Ajaccio

Membres suppléants :

- 1- Mme FRANTZ Virginie, Secrétaire générale d'académie, rectorat, Ajaccio
- 2- Mme MAISTRE Anne, Cheffe de la DPAE, rectorat, Ajaccio

B. REPRESENTANTS ELUS DU PERSONNEL

Membres titulaires :

- 1- M. BRANDIZI Jacques, rectorat, Ajaccio, SNPTES-UNSA
- 2- Mme LUCIANI Sandrine, université de Corte, Corte, SNPTES-UNSA

Membres suppléants :

- 1- M. GRISONI François, centre médico-psycho-pédagogique, Bastia, SNPTES-UNSA
- 2- Mme SODINI Lydia, université de Corte, Corte, SNPTES-UNSA

Article 2 : La Secrétaire générale de l'académie de Corse est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse et affiché dans les services académiques.

Jean-Philippe AGRESTI

Pour le Recteur et par délégation,
la Secrétaire Générale

Virginie FRANTZ